

M. HARDIE: Il n'est pas question des écoles qui appartiennent au gouvernement. La question de M. Fairfield porte sur les écoles dirigées par les autorités religieuses et auxquelles vous payez une contribution de tant par élève pour l'enseignement. Personnellement, je ne connais pas de cas où le ministère ait contribué quoi que ce soit à la construction de ces écoles.

L'hon. M^{me} FAIRCLOUGH: Permettez-moi une interruption. Le passage cité par M. Fairfield a trait aux pensionnats qui appartiennent au gouvernement et la réponse du colonel Jones porte sur ce sujet. Voici ce que l'on a cité:

En vertu du nouveau régime, les pensionnats qui appartiennent au gouvernement fonctionnent...

N'est-ce pas de cela qu'il s'agit?

M. FAIRFIELD: On dit:

Depuis 1892.

C'est cette phrase qui m'intrigue.

M. JONES: Je parlais de certaines limites définies. Cela se rapporte aux pensionnats qui appartiennent au gouvernement. Je pense que nous parlons de deux choses différentes.

M. FAIRFIELD: Oui. Mais la phrase précédente, qui sert de préliminaire à celle-ci, dit:

De 1892 jusqu'à 1957, les pensionnats étaient financés d'après un système de subventions *per capita* en vertu duquel le Ministère versait aux autorités religieuses qui exploitaient ces pensionnats une subvention à l'égard de chaque enfant indien qui les fréquentait.

Et ainsi de suite.

M. JONES: Oui, je comprends. On dit de 1892 jusqu'à 1957, mais la phrase suivante continue:

En vertu du nouveau régime.

C'est-à-dire du régime actuel.

M. FAIRFIELD: Dans ce cas, le gouvernement s'est substitué aux autorités religieuses?

M. JONES: Je tenterai de répondre autrement à votre question. Disons qu'il y a 58 pensionnats qui appartiennent au gouvernement et qui sont dirigés par les autorités religieuses pour le compte du gouvernement, tandis qu'il y a douze pensionnats qui appartiennent aux autorités religieuses auxquels nous versons une subvention *per capita*.

M. FAIRFIELD: C'est de ces derniers que je veux parler.

M. JONES: De mémoire, je dirai qu'il y a douze de ces pensionnats disséminés dans le pays. Nous leur versons la subvention habituelle.

M. FAIRFIELD: Vous ne contribuez pas aux frais des réparations et de l'entretien dans ces cas?

M. JONES: Les autorités religieuses ont la responsabilité de l'entretien de leurs propres édifices; nous contribuons un faible pour-cent de ces frais, mais il s'agit de leurs propres édifices et elles en ont la responsabilité. Il existe 12 de ces établissements en regard des 58 qui appartiennent au gouvernement et c'est à l'égard de ces derniers que nous avons adopté un nouveau système de financement depuis le 1^{er} avril 1957.

M. HARDIE: Pouvez-vous nous donner une comparaison des subventions d'exploitation? C'est-à-dire la subvention *per capita* accordée à ces douze écoles, en regard du coût *per capita* des élèves des pensionnats du gouvernement?